



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20221213-DEL2022-S06022-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 13 décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 7 décembre 2022.

Étaient présents : M. VINCENT, Mme CANTET, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RÉVILLON, M. BARBIER, M. CHAUMERLIAC, M. ISABEY, Mme DE PERIER, Mme DE PRATI, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme PETIT.

Procurations : M. RÉVILLON a donné pouvoir à M. VINCENT, M. BARBIER à M. KLEIN, M. CHAUMERLIAC à Mme CANTET, M. ISABEY à M. SIBON, Mme DE PERIER à Mme TOUSSAINT, Mme DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme COLOMBEL, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S06/022

Objet : Vœu du Conseil Municipal de soutien au peuple arménien.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : EXPOSE le vœu suivant à l'attention du Gouvernement français :

« À Bois-Colombes, depuis longtemps et notamment en 2015 avec la plantation d'un arbre et l'installation d'une plaque commémorative, symboles de la commémoration du souvenir du génocide arménien, la Ville a marqué son soutien au peuple arménien dont de nombreux représentants sont établis en France.

Considérant que depuis le 14 septembre, l'intégrité territoriale et l'existence même de l'Arménie sont une fois encore attaquées par l'Azerbaïdjan, sans que jusqu'ici la communauté internationale n'ait réagi pour s'opposer à l'agresseur azéri, malgré de très nombreuses victimes civiles et militaires,

Considérant que cette nouvelle agression armée contre le peuple Arménien fait suite à de précédentes attaques meurtrières, et que le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a causé la mort de 7000 soldats et civils en 2020, se soldant par un accord de cessez-le-feu en novembre de la même année,

Considérant les affrontements entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan du 13 septembre 2022, date à laquelle des soldats azerbaïdjanais se sont introduits sur le sol arménien causant la mort de plus de 300 personnes et le déplacement forcé de milliers d'autres,

Considérant les vidéos et témoignages qui dévoileraient des atrocités commises sur des soldats arméniens par des soldats azerbaïdjanais lors de ces hostilités de septembre 2022,

Considérant que cette reprise unilatérale du conflit par la partie azerbaïdjanaise menace la paix dans la région du Sud-Caucase et le droit international,

Considérant l'attachement de la Ville de Bois-Colombes aux droits humains, au droit international et au principe de souveraineté des États ».

Article 2 : REAFFIRME son amitié et son soutien indéfectible au peuple arménien.

Article 3 : CONDAMNE l'agression commise par l'Azerbaïdjan contre la

souveraineté de l'Arménie, ainsi que les exactions commises par l'armée azerbaïdjanaise.

Article 4 : DEMANDE que le Gouvernement français, prenne toute mesure concrète pour assurer la protection des populations et pour soutenir un processus de paix et un règlement définitif du conflit garantissant la sécurité durable des populations civiles.

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le **11 9 DEC 2022**
Et de la publication **20 décembre 2022**

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

La Directrice Générale adjointe
des Services



Anne OLIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON